



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 24 JUILLET 2024.**

**PV N. 1**

**PRESENTS** : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Frédéric TALABOT (Secrétaire de séance) - M. Marc LATOUR

**EXCUSE** : M. Stéphane PEDENON

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

\*\*\*\*\*

## **DEPARTEMENTAL 3**

Suite à la demande du Club de FC Saint-Brice sur Vienne concernant sa demande de changement de poule en D3, et avec accord du Club de l'AS Saint-Junien, la commission des Compétitions Sénior a donné un avis favorable à cette demande.

**Poule A : FC Saint-Brice sur Vienne (2) remplace AS Saint-Junien (2)**

**Poule B : AS Saint-Junien (2) remplace FC Saint-Brice sur Vienne (2)**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## ENGAGEMENTS

### SAISON 2024-2025

#### RAPPEL

- Date limite d'engagement D5 : le **2 Août 2024**.

- ENGAGEMENTS sur footclubs :

Période hivernale :

- Les clubs ne souhaitant pas jouer à domicile en nocturne en Seniors lors de la période hivernale allant du 15 Novembre au 15 Février devront en faire la demande lors de leur engagement.

Leurs rencontres seront alors fixées pour cette période aux Dimanches à 15H00.

- La commission demande aux clubs de se rapprocher de leurs communes pour savoir s'ils auront l'autorisation ou non d'utiliser les infrastructures en nocturnes pour les compétitions.

## COUPES DEPARTEMENTALES

#### RAPPEL

- Date limite d'engagement Coupes et Challenges Départementaux : le **2 Août 2024**.

Le Président,  
Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric TALABOT